

# Opération de Développement Rural



## Commission Locale de Développement Rural



Séance du 22/06/2021





CLDR de Gembloux – Séance Plénière

Le **22 juin 2021**, vidéoconférence

Compte-rendu de la réunion

Participants :

- Pour la **CLDR** : 22 participants / 4 membres excusés (liste des présences disponible au secrétariat de la CLDR)
- Pour la **Ville de Gembloux** : Emmanuel Delsaute (Echevin DR et Président de la CLDR)
- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Jocelyne VAN LIERDE et Simon DE PAEPE (Agents de développement)
- **Invités** : Gauthier LE BUSSY (Echevin de la mobilité Gembloux), Adeline TENRET (employée communale)

Note : En application de la directive sur le règlement général de protection des données (RGPD), les noms des membres de la CLDR ne sont plus explicitement écrits.

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (service extérieur de Wavre)
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Jocelyne Van Lierde et Simon De Paepe (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale
- Annexe 2 – Présentation du réseau de mobilité douce

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV de la réunion de la CLDR du 15/03/2021
2. Information sur le budget participatif
3. Présentation du réseau de mobilité douce par l'ASBL Tous à pied
4. Présentation et validation du nouveau ROI de la CLDR
5. Information sur les dossiers en cours
6. Divers

## 1. Accueil et approbation du PV du 15/03/2021

Le président E. DELSAUTE accueille les membres et présente l'ordre du jour.

Un membre s'interroge sur le fait que les noms des membres CLDR ne sont plus repris explicitement dans le PV.

➡ Comme il est expliqué ci-dessus, il s'agit de l'application du RGPD et ce d'autant plus que les PV sont mis en ligne sur le site internet communal.

En ce qui concerne le PV du mois de mars, le Président signale qu'un membre a envoyé ce mardi 22 juin des remarques de modifications de formulation relatives au point des 'divers'.

Le Président propose d'approuver le PV vu qu'il ne s'agit pas de points décisionnels et de transmettre ultérieurement une reformulation des points concernés.

**Le procès-verbal de la séance de la CLDR du 15 mars 2021 est approuvé.**

## 2. Information sur le budget participatif (voir annexe 1)

S. DE PAEPE pour la FRW présente l'historique du projet ainsi que les échéances à venir. Il attire tout spécialement l'attention des membres de la CLDR sur la date du 23 août 2021 qui a été retenue pour réunir le comité de sélection à savoir la CLDR afin d'examiner les projets et leur recevabilité.

G. LE BUSSY, Echevin en charge du budget participatif précise qu'en amont la Ville et la FRW auront examiné l'éligibilité des projets notamment par rapport au lien avec la stratégie de développement du PCDR. Les services communaux concernés par les projets examineront également les dossiers. Et si nécessaire, un contact sera pris avec les porteurs pour des compléments d'informations.

## 3. Présentation du réseau de mobilité douce (annexe 2)

R. HUON pour l'ASBL Tous à pied, bureau d'études engagé par la Ville pour élaborer un réseau de cheminements piétons à Gembloux, présente en 4 parties les résultats de tout un travail participatif (consultations dans les villages et repérages de terrain) : inventorier, sélectionner, décider et baliser.

Le processus enclenché arrive donc à sa fin avec le balisage par la Ville qui reprendra sur des poteaux indicateurs les temps de parcours entre 2 points, 2 pôles ainsi que des cartes qui seront placées à des endroits stratégiques comme des places. Ce point sera à prendre en considération dans la mise en œuvre de la FP relative aux panneaux des spécificités villageoises.

Une réflexion pourra prolonger ce travail par la mise en valeur de tous les cheminements de la commune selon une analyse multicritère : mobilité, environnement, loisirs, fonctionnel.

❖ La carte définitive du réseau sera-t-elle téléchargeable par différents logiciels (GPS) ?

➡ *Ce sera effectivement possible via un système d'informations géographiques qui reprend toutes les données utilisables.*

❖ Le chemin situé +/- en face de l'allée centrale du château de Corroy vers Botthey est-il repris dans le réseau ?

➡ *Il est repris en pointillés sur la carte mais l'aménagement n'est pas prévu à court terme.*

- ❖ Le travail réalisé constitue +/- 30% des besoins de la communauté gembloutoise. Il est donc important qu'un groupe de volontaires suivent l'évolution dans le temps.

➡ *Le travail n'est pas figé et est évolutif. Il s'agit d'une première base destinée à être complétée et adaptée en fonction de nouvelles nécessités.*

- ❖ Ne faudrait-il pas trouver des « concierges » des chemins afin d'assurer une vigilance et un suivi de l'entretien des sentiers.

➡ *Bonne idée de proposer à des riverains/des personnes intéressées de parrainer un chemin et de jouer un rôle de vigie.*

- ❖ Des aménagements sont-ils prévus sur certains tronçons pour améliorer l'accessibilité ?

➡ *Cela pourrait être une mission pour le GT de suivre de pointer les endroits plus critiques. Tous à pied a également remis des recommandations à la Ville pour une bonne cohabitation entre cyclistes et piétons.*

L'Echevin en charge de la mobilité et le Président de la CLDR mettent l'accent sur le fait qu'il s'agit du début du lancement de la politique piétonne sur Gembloux.

Ils remercient toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du réseau et plus spécifiquement certains intervenants comme Tous à pied, les membres actifs de la CLDR et Christine Hubert pour leur implication.

Ils informent la CLDR de la volonté communale d'étendre la mission de tous à pied pour tout ce qui concerne les aspects juridiques de l'existant via une analyse objective.

#### **4. Présentation du nouveau modèle de ROI de la CLDR (voir annexe1)**

Ce nouveau modèle-type de Règlement d'Ordre Intérieur qui cadre le fonctionnement des CLDR est imposé par la Ministre. Les CLDR doivent donc s'y tenir et arrêter le document pour montrer qu'elles ont bien pris connaissance de son contenu.

Le modèle-type de R.O.I. a été envoyé aux membres préalablement à la réunion. Jocelyne VAN LIERDE pointe les éléments qui peuvent se distinguer de l'ancien R.O.I. et attire l'attention des membres sur certains articles qui concernent plus spécifiquement la participation des membres aux réunions.

Le prochain Conseil communal sera amené à l'approuver.

### **La CLDR arrête le nouveau ROI**

#### **5. Information sur les dossiers en cours (annexe 1)**

Christine HUBERT fait le point sur l'état d'avancement des dossiers en développement rural.

- ❖ Aménagement du cœur de village de Beuzet : l'avenant à la convention-exécution a été signé. Le permis d'urbanisme vient d'être déposé et le cahier des charges se finalise.
- ❖ Aménagement de la place de Sauvenière : convention signée au printemps et lancement du marché de service au Conseil communal du mois d'août
- ❖ Panneaux d'identité locale et panneaux agricoles : convention signée au printemps et lancement du marché de service au Conseil communal du mois d'août/septembre
- ❖ Aménagement de la place de Loncée : en attente de la signature ministérielle de la convention-faisabilité

- ❖ Maison de la nature : l'enquête publique se termine, en attente de l'avis du fonctionnaire délégué pour un passage du dossier en Conseil communal en août et ainsi pouvoir introduire la demande de convention à la session de septembre

## 6. Divers

Jocelyne VAN LIERDE informe la CLDR qu'une nouvelle subvention nommée appel à projets BiodiverCité a été lancée par la Ministre de l'Environnement, Mme Tellier. L'objectif est de remplacer les anciens outils de financement de projets « nature » en Wallonie (PCDN, Plan maya, Semaine de l'Arbre) par une unique subvention ouverte à toutes les communes wallonnes tout en profitant de quelques simplifications administratives.

La subvention s'élève à maximum 12.000€ dont 10.000€ pour les fiches-actions et 2000€ pour la semaine de l'arbre. Elle peut être octroyée à toute commune qui le demande pour autant que les projets s'accordent avec les postes éligibles. Les aménagements devront être maintenus et entretenus pour une période de 15 ans minimum.

- ❖ Est-ce que le montant de la subvention est plus important que les subventions précédentes (PCDN, Maya, Semaine de l'Arbre) ?

➔ *FRW : Le montant total est relativement semblable pour les Communes qui s'inscrivaient déjà dans toutes ces dynamiques. Mais aujourd'hui, toutes les Communes peuvent bénéficier de la subvention alors qu'avant cela fonctionnait sur une base sélective (seules les communes sélectionnées pouvaient profiter des subventions).*

Information sur l'activité Vél Orneau : l'édition 2021 devrait avoir lieu dans le respect des mesures sanitaires. Les réunions de préparation ont commencé.

Un membre se demande si la CLDR a un poids pour aider certains voisins ou certains présents concernés par les inondations de ces derniers jours. Les champs débordent et envoient leur boue dans les garages et cuisines... Qu'en est-il des mesures telles que bassin d'orage, haies, sillons dans sens correct, zones intermédiaires, ... pour contrer ces phénomènes ? Elle se réjouit des thématiques reprises dans l'appel à projets BiodiverCité qui encouragent les plantations, cours d'eau, sensibilisation, protection, arbres...

➔ La Ville a déjà mis en place en partenariat avec certains agriculteurs certaines mesures qui doivent encore s'intensifier. Et pour ce qui est de l'entraide, des personnes sont actives dans les villages, des associations peuvent éventuellement aider. Quant à la CLDR, sa mission principale est d'accompagner la mise en œuvre des fiches-projets du PCDR ainsi que l'encadrement d'activités qui gravitent autour du PCDR.

Le Président, Emmanuel DELSAUTE conclut la réunion en remerciant les membres pour leur participation.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie, Jocelyne VAN LIERDE & Simon DE PAEPE